

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 398

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 27 BIS H

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime l'article 27 *bis* H, introduit par le Sénat, et qui prévoit l'étalement de la reprise sur l'acompte perçu au titre du filet de sécurité « inflation » de 2022.

Les données disponibles montrent que les reprises portent dans leur très grande majorité sur des montants peu élevés, 75 % étant inférieures à 10 000 euros et pour une grande majorité des collectivités concernées, cette reprise pèse pour moins de 1 % de leurs RRF.

Enfin cette reprise pourra être étalée par la DGFIP sur les deux derniers mois de 2023 voire 2024.